

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 15 janvier 2018 à 19 h

« Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs. »

N° 2331

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 15 janvier 2018 à 19 h**.

Présences : Siège N° 1 : Mélissa Théberge
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 15 janvier 2018 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Nomination des maires suppléants 2018-2019
 - 6.1.2 Participation à la formation « Le comportement éthique »
 - 6.1.3 Procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement de taxes 2016
 - 6.1.4 Mandat de gestion de documents – HB archivistes
 - 6.1.5 Appui à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie
 - 6.1.6 Appui à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles
 - 6.1.7 Offre d'options au contrat d'assurance MMQ
 - 6.1.8 Adhésion 2018 au transport adapté – Trans-Appel inc.
 - 6.1.9 Congrès 2018 de la FQM
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Club de Motoneige Harfang de l'Estrie - Certificat de conformité
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque municipale et autorisation de verser la subvention 2018
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Migration vers un service téléphonique IP
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Carnaval – Demande d'aide financière
 - 6.5.2 Entretien et mise à jour site Web - Frais annuel
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Renouvellement ADMQ - Directrice générale
 - 6.6.2 Formation 2018 au titre DMA et Congrès 2018 – Directrice générale

- 6.6.3 Engagement du conseil municipal en SST
- 6.6.4 Aide financière – Programme Emploi d’été Canada
- 6.6.5 Adhésion 2017 COMBEQ – Inspecteur municipal
- 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Renouvellement licence Première ligne – Service sécurité incendie
- 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Mandat à l’Union des municipalités du Québec :
Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l’année 2018
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
- 9. Autres sujets
 - 9.1.1 Achat d’une plieuse automatique
- 10. Règlements
 - 10.1 Adoption du Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception pour l’exercice financier 2018
- 11. Avis de motion
 - 11.1 Présentation et avis de motion du Règlement N° 542 Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Stoke
 - 11.2 Présentation et avis de motion du Règlement N° 543 Règlement d’emprunt pour les travaux du RIRL
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l’assemblée

1. Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-001

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-002

D’ADOPTER le procès-verbal du 4 décembre 2017 tel que rédigé.

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 tel que rédigé.

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale de présentation du budget 2018 du 11 décembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 4 décembre 2017 et le 12 janvier 2018.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d’ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n’est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 *Nomination des maires suppléants 2018-2019*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-003

QUE le conseiller Sylvain Chabot soit nommé maire suppléant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 *Participation à la formation « Le comportement éthique »*

La directrice générale, secrétaire-trésorière rapporte que la conseillère M^{me} Mélissa Théberge a participé à la formation « Le comportement éthique » tel que prévu par la Loi sur l'éthique.

6.1.3 *Procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement de taxes 2016*

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu de la part de la directrice et secrétaire-trésorière une liste préliminaire des immeubles ayant un solde de taxes pour 2016;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-004

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à envoyer un état de compte aux propriétaires d'immeubles ayant un solde de taxes municipales impayés et d'entreprendre, s'il y a lieu, les procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement des taxes selon la liste soumise et la réponse des propriétaires concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.4 *Mandat de gestion de documents – HB archivistes*

ATTENDU QUE HB Archivistes s.e.n.c. a déjà entamé l'archivage des documents municipaux et ce, de façon satisfaisante;

ATTENDU QUE HB Archivistes s.e.n.c. a transmis une soumission pour des services pour 2018;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-005

DE RÉSERVER un budget de 2000 \$ (plus taxes) en 2018 pour l'archivage des documents municipaux et de faire affaire avec HB Archivistes senc et de mandater la directrice générale pour cédule le mandat selon les besoins organisationnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.5 *Appui à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie*

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC (MRC du Val-Saint-François et MRC Memphrémagog) et ces municipalités respectives;

ATTENDU QUE plus spécifiquement, cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation, à exposer les besoins des municipalités et des MRC, à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement pour la mise en commun d'un service d'ingénierie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC;

ATTENDU QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la Municipalité de Stoke à participer à l'éventuel service qui pourrait être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;

ATTENDU QUE pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-006

QUE la Municipalité de Stoke donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François pour déposer une demande d'aide financière visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant deux (2) MRC et ces municipalités respectives;

QUE la Municipalité de Stoke signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;

QUE la Municipalité de Stoke désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.6 *Appui à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles*

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE plus spécifiquement, l'étude d'opportunité vise la mise en commun des services suivants :

- Collecte, transport et élimination des déchets;
- Collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles;
- Programme de gestion des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation actuelle, à exposer les besoins des municipalités et à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC;

ATTENDU QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la municipalité de Stoke à participer aux éventuels services qui pourraient être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité pour le regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-007

QUE la Municipalité de Stoke donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

QUE la Municipalité de Stoke signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles;

QUE la Municipalité de Stoke désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.7 *Offre d'options au contrat d'assurance MMQ*

ATTENDU QUE notre assureur nous offre des options supplémentaires à notre contrat d'assurances de base;

ATTENDU QUE le conseil considère que ces produits ne lui sont pas nécessaires;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

DE DÉCLINER toutes les options offertes.

D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.8 *Adhésion 2018 au transport adapté – Trans-Appel inc.*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

D'ACCEPTER que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

D'ACCEPTER que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc. l'organisation du service de transport adapté.

D'ACCEPTER d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2018 et de payer la contribution municipale établie à **3,85 \$** par personne pour un montant total de **10 976,35 \$**.

D'ACCEPTER la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2018 : 3,25 \$ pour un déplacement local, 7,50 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Trans-Appel inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.9 *Congrès 2018 de la FQM*

ATTENDU QUE le congrès aura lieu du 19 au 25 septembre 2018;

ATTENDU QU'UN nouveau mode de réservation de chambres sera en vigueur et que les places sont limitées;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

QUE deux (2) conseillers en plus du maire soient autorisés à participer au congrès 2018 et que les autres frais (hôtel, déplacement, repas) leur seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2018-010

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Club de Motoneige Harfang de l'Estrie - Certificat de conformité

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Harfang de l'Estrie a transmis une demande de certificat de conformité afin d'emprunter ou traverser certaines voie publiques au cours de la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE les passages demandés sont :

- le chemin Côté
- le chemin Pinard (2 points d'accès)
- le 5^e rang Est (3 points d'accès)
- le 4^e rang Est et Ouest
- le chemin Desjardins

ATTENDU QUE ces passages ne peuvent être modifiés sans autorisation préalable par la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-011

D'AUTORISER le Club de Motoneige Harfang de l'Estrie à emprunter les voies publiques tel que demandé pour la saison 2017-2018, aux mêmes conditions usuelles concernant les assurances et la signalisation, entre autres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque municipale et autorisation de verser la subvention 2018

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a déposé son rapport 2017 pour l'utilisation de la subvention municipale;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-012

QUE la subvention annuelle 2018 pour le fonctionnement de la bibliothèque est nécessaire pour les achats de volumes et autres activités, soit payée en un seul versement de 2 000 \$ au nom de la responsable soit M^{me} Réjeanne Venner.

DE REMERCIER chaleureusement M^{me} Venner et son équipe de bénévoles pour l'excellent travail qu'ils accomplissent année après année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 Migration vers un service téléphonique IP

ATTENDU QUE le système téléphonique en place a atteint sa pleine capacité;

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité sont en expansion :

ATTENDU QU'il n'est pas opportun de fonctionner avec deux systèmes téléphoniques distincts;

ATTENDU QU'une migration vers un système unique de technologie plus récente n'occasionne pas des frais récurrents plus importants;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-013

D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches pour la migration du système téléphonique actuel vers la téléphonie IP.

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'achat d'appareils téléphonique et accessoires téléphoniques, pour un maximum de deux milles dollars (2 000 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 Carnaval – Demande d’aide financière

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2018-014

QUE la Municipalité de Stoke accorde une somme de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$) comme aide financière pour l’organisation et le déroulement du Carnaval d’Hiver de Stoke édition 2018 et d’en faire la promotion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 Entretien et mise à jour site Web - Frais annuel

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services de madame Gagné;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-015

DE MANDATER madame Lucy Gagné pour l’entretien et la mise à jour du site Internet de la municipalité pour 2018 pour la somme de 2 880 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Renouvellement ADMQ - Directrice générale

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu:

Rés. 2018-016

D’AUTORISER le renouvellement de l’adhésion de la directrice générale auprès de l’ADMQ au coût de 798 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Formation 2018 au titre DMA et Congrès 2018 – Directrice générale

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-017

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre les formations au titre de DMA au coût de 368 \$ plus taxes par cours.

QUE la directrice générale soit autorisée à s’inscrire et assister au congrès 2018 de l’ADMQ au coût maximum de 600 \$ plus taxes.

QUE ses frais d’inscription soient payés par la municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) lui seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 Engagement du conseil municipal en SST

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke à adhérer à une Mutuelle SST;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire se doter d’un programme de Santé et Sécurité au travail;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu:

Rés. 2018-018

DE MANDATER la responsable du comité des Ressources humaines la conseillère Lucie Gauthier et le maire à signer au nom du conseil un certificat d’engagement en santé et sécurité au travail.

DE MANDATER le directeur des travaux publics à agir au nom du conseil pour mettre en place et faire le suivi d’un plan en santé et sécurité au travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.4 Aide financière – Programme Emploi d’été Canada

ATTENDU QUE la municipalité offre le service d’activité estival en 2018;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

Rés. 2018-019

DE MANDATER la directrice générale pour déposer une demande d’aide financière pour couvrir une partie des coûts des salaires au programme Emploi d’été Canada.

D’AUTORISER la directrice générale secrétaire-trésorière de signer tous les documents afférents à cette demande.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.6.5 Adhésion 2017 COMBEQ – Inspecteur municipal

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-020

QUE la Municipalité de Stoke renouvelle l’adhésion de l’inspecteur auprès de la COMBEQ pour la somme de 375 \$ plus taxes.

QUE l’inspecteur soit autorisé à s’inscrire et assister au congrès 2018 de la COMBEQ au coût de 600 \$.

QUE ses frais d’inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) lui seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 Renouvellement licence Première ligne – Service sécurité incendie

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-021

DE RENOUVELER la licence Première ligne de PG Solutions pour 2018 au coût de 1 185 \$ plus taxes et d’en autoriser le paiement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 Mandat à l’Union des municipalités du Québec :

Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l’année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l’année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;

Précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d’administration de l’UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l’UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-022

QUE la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 décembre 2017.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-023

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 269 197,93 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées :	67 992,90 \$
Opérations courantes à payer:	139 184,83 \$
Salaires payés :	62 020,60 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1.1 Achat d'une plieuse automatique

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-024

D'AUTORISER l'achat d'une plieuse automatique auprès de Les équipements de bureau Bob Pouliot inc au prix de 899,40 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Règlements

10.1 Adoption du Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception pour l'exercice financier 2018

Dispense de lecture de ce règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ATTENDU que le Règlement N° 541 fixant le taux de taxes, compensations et conditions de perception pour l'exercice financier 2018 a été préparé et étudié par le comité des finances et présenté à tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté son budget pour l'exercice financier 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU les articles 988 CMQ, 244.1, 246, 252 LFM et suivants établissant les modes de paiements et tarification;

ATTENDU QUE le Règlement N° 541 a été présenté aux membres du conseil et l'avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 décembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-025

QUE le « Règlement N° 541 – Fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception », lequel est joint **en annexe A** de la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Avis de motion

11.1 Présentation et avis de motion du Règlement N° 542 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Stoke

Le projet de Règlement N° 542 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Stoke est présenté par le conseiller Sylvain Chabot. Le code révisé ne comporte pas de modification à celui qui était en vigueur.

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Chabot. Que le Règlement N° 542 Code d'éthique et de déontologie de élus de la Municipalité de Stoke révisé (sans modification) sera adopté ultérieurement tel que prévu à l'article 13 Loi sur l'éthique.

11.2 Présentation et avis de motion du Règlement N° 543 Règlement d'emprunt pour les travaux du RIRL

Le projet de Règlement N° 543 Règlement d'emprunt pour les travaux du RIRL est présenté par le conseiller Mario Carrier.

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Carrier. Que le Règlement N° 543 Règlement d'emprunt pour les travaux du RIRL sera adopté ultérieurement.

12. Invitations

13. Varia

Rencontre le jeudi 18 janvier 2018 pour la mise sur pied d'une corporation de développement économique.

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire

Adopté